



éolienne domestique /munument historiques

Par jmieze

Bonjour ,

J'ai acheté une maison il y deux ans à Roi Boissy 60210 que je ne peut pas habiter car il n'y a pas d'electricité.

Je n'y vais que pour les vacances en été nous avons trois jeunes enfants.

J'ai demandé au maire du village l'autorisation d'obtenir une ligne EDF , mais j'ai eu un refus.

J'ai trouvé un système qui pourrais subvenir à mais besoins en installant une éolienne avec batteries. éolienne qui ne dépasseras pas 8 mètres de haut.

J'ai fait la demande verbalement au maire , mais il m'a répondu que si je l'installais il la ferait démonter , sous prétexte qu'il à un château classé monument historique à 360 mètres de chez moi.

Je ne vois que cette solution pour avoir du courant chez moi.

Y a t'il une solution possible pour pouvoir installer cette éolienne afin de pouvoir habiter ma maison ? (j'y paye mes impôts et taxes quand même)

A t'il le droit de me la faire démonter ?

En attendant une réponse , veuillez accepter mes salutations distinguées.

Leroi Jean Claude